

PERMANENCE DE LA MAIRIE À COMPTER DU 11 MAI 2020

Permanence de la mairie à compter du 11 mai 2020



Mairie de Guermentes

A compter du 11 mai, la mairie restera fermée au public. Toutefois, les administrés pourront être reçus à l'accueil sur rendez-vous.



Créé le : 6/05/2020

A partir du 11 mai, une permanence téléphonique est assurée le :

- lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- mercredi de 8h30 à 12h
- jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- vendredi de 8h30 à 12h

La mairie et le CCAS sont aussi joignables par mail :

- mairie-de-guermentes@orange.fr
- ccas.guermentes@gmail.com